



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Waeber Emanuel
Nespresso à Romont

2018-CE-123

I. Question

Suite à l'annonce faite par Nestlé le 29 mai 2018 concernant la suppression d'emplois dans son service informatique, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le site de Nespresso à Romont est-il concerné directement ou indirectement par cette suppression de postes ?
2. Est-ce que la commune de Romont a effectivement investi 6 millions de francs dans le nouveau site jusqu'à présent ?
3. Est-ce que l'entreprise bénéficie effectivement d'une exonération fiscale pendant 10 ans ?
4. Quel est le montant des contributions financières respectivement des investissements que le canton de Fribourg a consenti jusqu'à présent ?
5. Selon son communiqué de presse du 25 avril 2013, Nestlé a prévu de créer plus de 200 emplois dans son nouveau centre de production jusqu'à fin 2015 et plus de 400 emplois jusqu'à fin 2016. Qu'en est-il aujourd'hui ?

30 mai 2018

II. Réponse du Conseil d'Etat

De manière générale et en préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que le développement économique est essentiel au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie dans le canton de Fribourg. A cette fin, il mène une politique économique volontariste, basée notamment sur le soutien de conditions-cadre favorables, avec deux projets-clé en cours (projet de réforme de la fiscalité des entreprises et avant-projet de loi sur la politique foncière active), et une politique de promotion économique axée sur l'innovation, dont la base légale (la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique ; LPEc ; RSF 900.1) vient d'être révisée par le Grand Conseil.

Les activités économiques subissent par essence des fluctuations résultant des cycles conjoncturels, ainsi que des mutations structurelles plus ou moins importantes (telles que, dans cette dernière catégorie, la digitalisation). Les entreprises sont ainsi régulièrement amenées à prendre des mesures de repositionnement pour pérenniser leurs activités sur le long terme. L'Etat s'efforce de contribuer à en atténuer les éventuels effets négatifs, entre autres, au moyen des instruments de sécurité sociale (par exemple, l'assurance-chômage).

En ce qui concerne l'annonce du groupe Nestlé, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie, dans la mesure où elle ne touche pas les entités du groupe établies dans le canton de Fribourg.

1. *Le site de Nespresso à Romont est-il concerné directement ou indirectement par cette suppression de postes ?*

Selon les informations transmises à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) par la direction de Nestlé Suisse, la réduction du nombre d'emplois annoncée le 29 mai concerne le service informatique localisé dans le canton de Vaud, qui sera déplacé en Espagne. Il n'y aura a priori aucun impact de cette décision pour les sites de Romont ou de Broc.

2. *Est-ce que la commune de Romont a effectivement investi 6 millions de francs dans le nouveau site jusqu'à présent ?*

Le Conseil d'Etat ne commente pas, de manière générale, les investissements réalisés par une commune, qui relèvent de la compétence de cette dernière. En ce qui concerne cependant l'action de l'Etat, ce dernier a octroyé à la commune de Romont un prêt sans intérêt d'un montant de 1'340'000 francs, au moyen du fonds de politique régionale (fonds NPR, alimenté pour moitié par le canton et pour moitié par la Confédération), pour l'achat des terrains complémentaires d'une surface de 15'400 m². Ce soutien a constitué l'un des facteurs qui ont permis au canton de Fribourg, et en particulier à la commune de Romont, d'emporter l'implantation de l'usine Nespresso face aux sites concurrents.

3. *Est-ce que l'entreprise bénéficie effectivement d'une exonération fiscale pendant 10 ans ?*

Pour des raisons liées au secret fiscal, l'Etat ne communique pas d'informations relatives aux dossiers fiscaux des diverses entreprises établies dans le canton.

4. *Quel est le montant des contributions financières respectivement des investissements que le canton de Fribourg a consenti jusqu'à présent ?*

L'Etat ne communique pas d'informations relatives aux soutiens financiers accordés à une entreprise particulière au titre de la promotion économique. Par contre, le montant total des aides de promotion économique figure chaque année dans les comptes de l'Etat, qui sont publics (2'430'333 francs en 2016 et 2'138'000 francs en 2017).

5. *Selon son communiqué de presse du 25 avril 2013, Nestlé a prévu de créer plus de 200 emplois dans son nouveau centre de production jusqu'à fin 2015 et plus de 400 emplois jusqu'à fin 2016. Qu'en est-il aujourd'hui ?*

Dans le cadre des échanges que la Promotion économique du canton de Fribourg avait eus avec Nespresso au sujet de son implantation à Romont, l'entreprise avait annoncé la création de 400 emplois de manière progressive, jusqu'à l'utilisation totale des capacités de production. Selon la société, l'usine actuelle ne constitue que la première phase de construction du site, dont le rythme de déploiement n'obéit pas à un calendrier précis, car il est tributaire des contraintes liées au développement commercial du produit.

Actuellement, selon ses propres indications, l'entreprise emploie 322 personnes sur le site de Romont. Parmi ces dernières figurent 90 employés hautement qualifiés, qui travaillaient au siège

de Nespresso à Lausanne et qui ont rejoint le nouveau centre de développement de produits créé à Romont en juillet. Cette réorganisation a permis de créer des synergies en regroupant les équipes collaborant pour la conceptualisation, la recherche, les achats, la création et les tests relatifs à l'ensemble des cafés avec celles responsables du développement des machines.

21 août 2018